

RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2009 n° III/2009

Présents : M. Jean-Marie BEUTEL, Maire

Adjoints :

M. Christian WENDLING
Mme Brigitte LENTZ
Mme Fabienne BAAS
M. Denis RITZENTHALER

Mme Doris LEGIN
M. Noël NICKAES
Mme Azam TAHERI
M. Patrick ACKER

Conseiller Municipaux :

M. Sylvain BROUSSE
Mme Anne MAMMOSSER
Mme Martine MALAISE
Mme Farida GHETTAS
Mme Claudia MIRAMONT
M. Gilles KAPP
Mme Régine ECK
M. Richard LINCK
Mme Corinne STOCHEMENT
M. Jean-Marie VELTZ

Mme Catherine KOPP
M. Eric MISCHLER
M. Jean WECHSLER
Mme Claudine TOLLANT
M. Yves FELD
Mme Nathalie de BOUVIER
M. Jean-Pierre SCHWARTZ
Mme Catherine GEIGER
M. Daniel STOETZEL
M. Claude STEINLE

Absents excusés :

M. Jean-Philippe FISCHER, absent excusé, donne procuration à M. Christian WENDLING
Mme Anny PAGANI, absente excusée, donne procuration à Mme Farida GHETTAS
M. Bruno BOULALA, absent excusé, donne procuration à Mme Doris LEGIN
Mme Patricia FROITIER, absente excusée, donne procuration à Mme Fabienne BAAS

ORDRE DU JOUR

- 1° - APPROBATION DU RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2009 N° II/2009
- 2° - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 3° - COMPTE DE GESTION
 - a) COMMUNE D'OSTWALD
 - b) POLE DE L'ENFANCE
- 4° - COMPTE ADMINISTRATIF
 - a) COMMUNE D'OSTWALD
 - b) POLE DE L'ENFANCE
- 5°) – SUBVENTIONS ENTRETIEN PATRIMOINE ET PANNEAUX SOLAIRES
- 6° - MARCHES PUBLICS
 - a) Aménagement Place du Général de Gaulle
 - b) Rénovation des sanitaires Ecole Jean Racine
- 7° - INTERCOMMUNALITE
 - a) P.L.H. Communautaire
 - b) Programme 2009-2010 des travaux de restauration des cours d'eau de la CUS
 - c) Cession de terrain Lotissement Les Charmilles
- 8°) – ACQUISITION DE TERRAIN CONSORTS LINDEMANN/BACHMANN
- 9° - AUTORISATION PERMANENTE AU TRESORIER POUR RECOUVRER LES IMPAYES.
- 10° - INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER
- 11° - TARIFS SERVICE JEUNESSE (Carte Pass'Ados, Tarifs Séjours Eté Ados + CLSH)
- 12° - TARIFS ECOLE DE MUSIQUE
- 13° - PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS DU PERSONNEL
- 14° - TARIFS POLE DE L'ENFANCE
- 15° - MODIFICATION DE L'ETAT DU PERSONNEL
- 16° - POLE DE L'ENFANCE - SUBVENTIONNEMENT

1° - Approbation du rapport du conseil municipal du 09 mars 2009 N° II/2009

Ledit procès-verbal est approuvé par **25 voix pour, 8 abstentions.**

2° - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Sylvain BROUSSE est désigné par **25 voix pour, 8 abstentions**, comme secrétaire de séance.

3° - Compte de Gestion

- **a) Commune d'Ostwald**

Le Trésorier Municipal m'a communiqué le Compte de Gestion qui retrace ses écritures comptables correspondantes aux dépenses et recettes du Budget 2008 de la Commune d'Ostwald. Ce document joint est soumis à l'assemblée municipale pour lecture d'abord et validation ensuite.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e par 31 voix pour, 2 abstentions

le Compte de Gestion 2008 de la Commune d'Ostwald.

b) Pôle de l'Enfance

Le Trésorier Municipal m'a communiqué le Compte de Gestion qui retrace ses écritures comptables correspondantes aux dépenses et recettes du Budget 2008 Annexe du Pôle de l'Enfance de la Ville d'Ostwald. Ce document joint est soumis à l'assemblée municipale pour lecture d'abord et validation ensuite.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e par 31 voix pour, 2 abstentions

le Compte de Gestion 2008 du Pôle de l'Enfance.

4° - Comptes Administratifs 2008

- **a) COMMUNE D'OSTWALD**

Le Compte Administratif 2008 soumis à lecture et discussion par l'assemblée municipale reflète les écritures budgétaires et comptables exécutées au titre du Budget 2008 par l'ordonnateur dans les règles prescrites par l'instruction comptable M 14. Les documents joints en annexe vous permettront d'évaluer ce compte.

A l'issue de son examen l'assemblée municipale est appelée :

1) à approuver les résultats de l'exercice 2008 tels qu'ils sont décrits dans le document qui vous est remis avec un excédent de fonctionnement dégagé sur le Compte Administratif 2008 d'un montant de 1.596.179,84 €, et un excédent d'investissement d'un montant de 2.354.848,65 € soit un résultat cumulé de 3.951.028,49 €.

2) de reporter sur l'exercice 2009 lesdits excédents ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 888.727,99 € en dépenses et 201.086,29 € en recettes.

Le résultat net s'élève ainsi à 3.263.386,78 €.

Intervention de M. Christian Wendling

Les dépenses de fonctionnement corrigées des opérations d'ordre s'élèvent à 6.157.244,70€, soit une économie par rapport au budget prévisionnel de 468.119,30 € soit 7,1 %.

Les principales baisses proviennent des charges de gestion courante pour 12,1 % des frais de personnel pour 4,7 % et des charges à caractère général pour 3,1 %.

En même temps les recettes ont progressé de 117.339,93 € soit 1,7 %.

Cela nous amène à un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2008 de 789.427,44 € au lieu des 343.231 € prévu.

A cela se rajoute l'excédent 2007 soit un total de 1.596.179,84 € en fonctionnement.

En investissement, l'ensemble des opérations réalisées ou engagées se monte à 3.299.864,24 €, soit 63,6 % du budget prévu, mais supérieur à la moyenne des investissements des 4 dernières années (2,7 Millions). Certains travaux prévus en 2008 ont été repoussés en 2009 pour des raisons d'études complémentaires ou de planification (réfection des sanitaires de l'école Jean Racine, liaison Foch-Leclerc, ou travaux au Point d'Eau pour un montant total de 670.000 €).

Ces opérations ont été financées par la vente de la 2^{ème} tranche des anciens tennis pour 1.956.557 € et le solde a été imputé sur l'excédent d'investissement de 2007.

Après l'imputation des restes à réaliser le nouvel excédent est de 1.667.206,95 € soit un résultat global excédentaire pour 2008 de 3.263.386,79 €.

Intervention de Mme Claudine Tollant

L'analyse macro économique des Comptes Administratifs de la Ville d'Ostwald permet de constater que :

- Les produits de fonctionnement ont diminué. Ils passent de 9.530 Milliers d'Euros à 8.693 alors que la moyenne de la strate reste stable.

- une stabilité des charges de fonctionnement 7.903 – 8.000 Milliers d'Euros

→ le résultat comptable de la section de fonctionnement diminue quasiment de 50 % passant de 1.530 Milliers d'Euros en 2007 à 789 Milliers d'Euros en 2008.

Comment expliquez-vous cette baisse des ressources de fonctionnement ?

- Au niveau de l'investissement

Des ressources abondantes en 2008

3575 Milliers d'Euros en 2007

8.468 Milliers d'Euros en 2008

→ différence 4.893 soit une augmentation de 57,79 %.

Cette manne financière que notre équipe vous a laissé a dû vous permettre de réaliser de nombreux investissements structurants et surtout utiles pour la population d'Ostwald qui paient les impôts locaux.

Comment avez-vous employé ces fonds ?

En 2007, il y avait des ressources pour 3.575 et des emplois pour 5 086.

Cette politique d'investissement dynamique et ambitieux avait été financée par des ressources propres à la Commune c'est-à-dire sans lever d'impôt supplémentaire ni contracter d'emprunts nouveaux.

En 2008, vous disposez de 8.468 Milliers d'Euros en recettes d'investissement et vous n'avez réalisé que 2.791 Milliers d'Euros en dépenses d'investissement.

Cette constatation permet de relever que vous conduisez une politique frileuse comme par le passé.

→ au 31 décembre 2008, vous disposez d'une capacité de financement de la section d'investissement à hauteur de 5.677 Milliers d'Euros.

En revanche, point très négatif, la capacité d'autofinancement - CAF - n'est plus que de 9765 Milliers d'Euros alors qu'elle s'élevait à 1.721.

Observations générales sur le Compte Administratif 2008

Ratios p. 2

Constate que les dépenses de personnel rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement - sont 10 % plus élevées dans la Commune d'Ostwald que dans les villes de même importance intégrées dans une Communauté Urbaine

60,56 % pour Ostwald

54,80 % pour les Villes de même taille.

Les restes à réaliser :

Est-ce des soldes entre le Budget Primitif et la Décision Modificative : s'agit-il d'un mandat ou des dépenses réelles engagées correspondant à des engagements de la Commune ? : cas des opérations d'équipement de mobilier en Mairie (op. n° 021) dépenses attendues 5.672,54, recettes attendues 524,80.

Exécution du budget

A la lecture on voit que la collectivité lève trop d'impôts recettes de fonctionnement 9.042 Milliers d'Euros pour des dépenses de 8.253 Milliers d'Euros sans reste à réaliser

→ Il aurait été judicieux de diminuer le taux de pression fiscale sur les habitants d'Ostwald en ces temps difficiles, temps de crise économique, financière et sociale. N'oublions pas que l'on est en récession, que le chômage frappe nombreux d'entre nous.

C'est regrettable pour les habitants d'Ostwald (faire des bénéfices sur leur dos).

Dans le détail :

La réalisation des dépenses de fonctionnement a été contenue dans le plafond du Budget Primitif. Les recettes courantes ont été supérieures aux dépenses ce qui a permis de payer de l'investissement à hauteur de 343.231 €.

Δ Produit exceptionnel 1.956.556,89 €

Au 23 → prévu 5.186.133,83)

Réalisation à 50 % 2.411) quelle prévision ?

Annulation 1.886,260,00)

Le budget était-il sincère ?

Section de Fonctionnement

011 RAS – Charges à caractère général

. sauf comptes de prestation de service

39.500 prévus

43.462,96 mandats

2.563,65 rattachement

46.026,61

Une augmentation conséquente

. 623-8 Divers 122.000

178.258,01

3.692,72 rattachement

181.950,73

Une augmentation de 1/3

c/625.7 Réception

Prévu 102.500

Réalisé 93.799,40

147,07

93.946,47

C'est énorme en période de récession.

Que de petits fours, les Ostwaldois ont dégusté, on avoisine les 100.000 Euros ? ...

- frais de réception en arrondissant les données 100.000 € pour 10.000 habitants soit 10€/habitant

Pour une famille de 3 enfants = 50 € pour payer les petits fours consommés en 2008 c'est beaucoup ... lorsque l'argent est rare dans le ménage : les Ostwaldois et Ostwaldaises apprécieront.

012 – Charges de Personnel et frais assimilés

Une prévision proche de la réalité mais une réelle inquiétude pour l'avenir

Déficit du Pôle de l'Enfance

351.987,40 : 60 enfants = 5.866,47

En moyenne, chaque enfant mis à la crèche coûte 5.866 € aux contribuables Ostwaldois. Or tous les enfants ne sont pas Ostwaldois. Est-il envisagé de faire supporter aux parents extérieurs, le prix de revient du service rendu. ?

Recettes de Fonctionnement

76 – Produits financiers 15 €

Je croyais que la Commune avait placé des fonds ? Aucun produit à recevoir n'est constaté

Section Investissement	Prévu	Indexé	Report
Explication DGE	102.500	52.500	140.496,30

FCTVA prévu 400.000

Reçu 420.583

- école Schloessel 757.000 + 220.319 (RAR)

- Tennis 1.125.784 + 137.583

Cuisine du resto ↗

- Berges de l'Il 29.309 est-ce de notre compétence ?

- Eglise catholique 93.000

OP. 131 resto du tennis au Bohrie

41.691,12 amortissement sur 10 ans.

1 piano (6.635) sur

(8.335) 8 ans

14.970

OP. 136 engagement

EHPAD 800.000 € : cette garantie couvre les meubles achetés par la maison de retraite (constatée en 2009)

. SCO en 2007 un bénéfice de 9.302 € (rapport de gestion)

- créances irrécouvrables

Conclusion :

C'est un Compte Administratif de transition entre une équipe sortante et une équipe entrante.

L'avenir confirmera ou infirmera vos ambitions.

Le Maire quitte la salle et l'assemblée procède au vote du Compte Administratif 2008.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e par 24 voix pour, 8 abstentions

le Compte Administratif 2008 de la Commune d'Ostwald et les dispositions budgétaires correspondantes susvisées.

b) Pôle de l'Enfance de la Ville d'Ostwald

Le Budget Annexe du Pôle de l'Enfance pour l'exercice 2008 a été clos et son Compte Administratif présente un déficit de 260.119,75 € dans sa section de fonctionnement. Ce déficit est pris en compte en crédit et débit par le Budget Primitif 2009 de la Commune d'Ostwald par la passation des écritures budgétaires suivantes :

. Dépenses de Fonctionnement inscrites au compte 6521 (Budget Principal) pour un montant de 260.119,75 €

. Recettes de Fonctionnement inscrites au compte 7552 (Budget Annexe) pour un montant de 260.119,75 €

S'agissant d'un déficit d'un Budget Annexe il n'y a pas lieu d'en prévoir une affectation. Les crédits correspondants à ce déficit sont inscrits en 2009 au Budget Principal et au Budget Annexe.

L'assemblée, est appelée à adopter après examen le résultat du Compte Administratif 2008 du Pôle de l'Enfance qui constate un déficit de 260.119,75 €.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e par 24 voix pour, 8 abstentions

le Compte Administratif 2008 du Pôle de l'Enfance et les dispositions budgétaires correspondantes susvisées.

5°) – Subventions entretien patrimoine et panneaux solaires

Par délibérations du 28 avril 2008 et du 30 juin 2008, l'Assemblée Municipale a validé les subventions d'amélioration du patrimoine bâti et la pose de panneaux solaires.

Les dossiers circonstanciés suivants ont été instruits par les services communaux et l'Assemblée Municipale est appelée à attribuer les subventions suivantes :

COMMUNE D'OSTWALD				
Subvention pour l'Entretien du Patrimoine Urbain				
<i>Particuliers</i>				
N°	Nom - Prénom	Adresse des travaux	Nature travaux	Montant
1	JACKSON Gilbert	6 rue de l'Elsau	Réfection toiture	382,23 €
2	MACHI Yvonne	23 rue d'Alsace	Peintures extérieures	690,07 €
3	RISCH Robert	62 rue des Vosges	Crépi	620,00 €
4	EHRET Claude	18 rue des Saules	Réfection toiture	477,40 €
Total à payer				2 169,70 €
<i>Collectif</i>				
N°	Nom - Prénom	Adresse des travaux	Nature travaux	Montant
<i>Néant</i>				
Total à payer				0,00 €
Soit un montant total à payer de				2 169,70 €

COMMUNE D'OSTWALD				
Subvention Chauffe-eau solaire				
<i>Particuliers</i>				
N°	Nom - Prénom	Adresse des travaux	Nature travaux	Montant
1	HUCHET Laurent	2 rue de Haguenau	Chauffe-eau solaire	300,00 €
Total à payer				300,00 €
<i>Collectif</i>				
N°	Nom - Prénom	Adresse des travaux	Nature travaux	Montant
<i>Néant</i>				
Total à payer				0,00 €
Soit un montant total à payer de				300,00 €

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e par 31 voix pour, 2 contre

d'allouer les subventions citées ci-dessus.

6° - Marchés Publics

a) Aménagement Place du Général de Gaulle

Un appel public à concurrence a été initié pour recueillir les offres de travaux nécessaires à l'aménagement de la Place du Général de Gaulle à l'arrière de l'ancienne Mairie. Ces travaux sont de compétence exclusive de la Commune d'Ostwald et un dossier de subventionnement D.G.E. (Dotation Globale d'Équipement) a été déposé auprès du Préfet du Bas-Rhin. Une subvention, objet d'un arrêté préfectoral notifié le 27 mars 2009, dont le taux de 25 % appliqué au montant prévisionnel HT de la dépense subventionnable – 305.200,00 € - permet d'envisager une aide maximale de 76.300 €.

Ces travaux doivent impérativement démarrer avant le 31 mai 2009 pour être ainsi subventionnés.

La Commission Communale d'Appel d'Offres s'est réunie les 8 et 20 avril dernier pour étudier les offres réceptionnées et attribuer les travaux :

- du lot 1 Voirie à l'entreprise SCREG BURGER d'Erstein pour un montant TTC de 88.149,03 €,
- du lot 2 Eclairage Public à l'entreprise FORCLUM d'Ostwald pour un montant TTC de 72.849,20 €,
- du lot 3 Espaces Verts à l'entreprise THIERRY MULLER ESPACES VERTS de Geispolsheim pour un montant TTC de 96.027,20 €

Une dépense TTC globale de 257.025,43 € est prévisible pour cette opération majorée du coût de la maîtrise d'œuvre confiée au Cabinet Lollier Ingénierie à 67170 Mittelschaeffolsheim pour un montant TTC de 23.629,13 €.

Les marchés ont été notifiés aux titulaires des trois lots. Les travaux ont effectivement démarré le 11 mai 2009 car les trois ordres de service correspondants ont été émis par mes soins dans le cadre de la délégation générale de pouvoirs que m'a accordé le Conseil Municipal le 14 avril 2008.

L'information du conseil municipal est présentement effectuée conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui requiert cette procédure.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

d'acter la mise en œuvre conforme de la délégation générale de pouvoirs avec la signature des trois marchés selon les modalités financières susvisées.

b) Rénovation des sanitaires Ecole Jean Racine

Après un premier avis d'appel public à concurrence qui a été déclaré infructueux, j'ai initié une nouvelle consultation publique pour les travaux de rénovation des sanitaires de l'Ecole Primaire Jean Racine.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans ses séances respectives des 7 et 18 mai, ouvert les offres réceptionnées et attribué, après vérification par le maître d'œuvre, les travaux aux entreprises suivantes :

Lot 1	DEMOLITION GROS ŒUVRE	LEON 26 rue Principale BP 3 - 67470 SELTZ	15.021,86 € TTC
Lot 2	PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE VENTILATION	JAMBERT 1569 route Burckel 67640 ILLKIRCH GRAF.	72.618,72 € TTC
Lot 3	ELECTRICITE	KOESSLER 36 rue de l'Industrie 67170 BRUMATH	12.946,70 € TTC
Lot 4	MENUISERIE EXT. ALU	SIBLER 62 rue Gal de Gaulle 67590 SCHWEIGHOUSE	9.123,08 € TTV
Lot 5	CLOISONS- FAUX PLAFONDS	OLRY 5 Heilgass 68230 TURCKHEIM	13.015,62 € TTC
Lot 6	MENUISERIE INTERIEURE	INTERDECO Z.A. Vallée de la Zorn 57850 DABO	16.136,43 € TTC
Lot 7	CARRELAGE	SCE 18 rue Gal Lefèbvre 67000 STRASBOURG	17.117,11 € TTC
Lot 8	PEINTURE	HERGA 5b rue du Port Gentil 67400 ILLKIRCH GRAF.	4.415,12 € TTC

soit un montant total de ces travaux de **160.394,64 € TTC**.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a u t o r i s e à l' u n a n i m i t é

M. le Maire à comparaître à ces conditions financières aux marchés correspondants afin de permettre un prochain démarrage des travaux.

7° - Intercommunalité

a) P.L.H. Communautaire

La Communauté Urbaine de Strasbourg s'est engagée dans l'élaboration de son quatrième Programme Local de l'Habitat et les premières rencontres de l'Habitat ont eu lieu le 11 juillet 2008 à Strasbourg.

Ces premières rencontres ont mobilisé près de 350 acteurs de l'habitat, signe d'une motivation collective déterminante pour l'élaboration d'une politique de l'habitat partagée par tous, volontariste et respectueuse des territoires et de nos concitoyens.

Trois axes de travail ont prévalu correspondants à des priorités politiques fortes :

- répondre aux besoins en logements par un effort de construction et de mobilisation du foncier sur l'ensemble du territoire,
- répondre aux besoins en logements aux différentes étapes du parcours résidentiel de l'hébergement d'urgence au logement social et du logement social à l'accession à la propriété,
- contribuer à un aménagement urbain innovant et à un habitat durable.

L'avis de la Commune d'Ostwald sur ce projet de P.L.H. est sollicité et s'inscrit dans le cadre de la procédure légale et réglementaire décrite dans les documents annexés. Il vous est loisible de prendre connaissance du dossier complet du 4^{ème} Programme Local de l'Habitat Communautaire auprès du secrétariat général. Les documents extraits du 4^{ème} P.L.H. et concernant plus précisément la Commune d'Ostwald vous ont été remis lors de la séance de travail du Conseil Municipal du 13 mai 2009 au cours de laquelle les services de la CUS vous ont explicité la teneur de ce P.L.H.

Intervention de Mme Catherine Geiger

Nous avons bien pris connaissance du 4^{ème} Programme Local de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Strasbourg et de sa déclinaison sur notre ville lors de la séance de travail du 13 mai dernier et je vous en remercie.

Ostwald est, vous le savez tous, l'une des 7 communes de la 1^{ère} couronne de la Communauté Urbaine de Strasbourg dans laquelle se trouve le plus de foncier disponible. Avec un objectif affiché de 850 logements (dont 400 déjà planifiés et/ou réalisés) sur 6 ans, notre ville (qui compte actuellement 11.000 habitants) verra donc sa population s'accroître de 2000 à 3000 personnes ... soit 25 %).

Ce sont là des chiffres très, très importants. Il s'agit vraiment d'un défi majeur pour l'avenir de notre commune, et je vous rappelle que vous avez systématiquement voté contre lors des différentes modifications de POS.

Nous comptons sur vous, Monsieur le Maire, pour ne pas céder davantage aux sirènes foncières de la Communauté Urbaine de Strasbourg qui a affiché comme premier objectif de produire un très grand nombre de logements avant la fin du mandat électoral en cours. Cette construction de logements doit se faire dans la concertation.

La Communauté Urbaine de Strasbourg veut produire beaucoup ; ... alors qu'elle produise mieux et toujours mieux. « Ostwald le vaut bien ! ».

Nous comptons sur vous, Monsieur le Maire, pour ne laisser construire que des logements exemplaires en matière de qualité urbanistique, architecturale, paysagère, énergétique et environnementale.

Une commune se doit d'être, bien entendu exemplaire comme je l'ai dit, mais une commune se doit aussi d'être en avance sur son temps et notamment en matière de gestion globale de l'énergie. Et sur ce point, vous pouvez compter sur moi pour y être tout particulièrement attentive dans les mois et les années à venir.

Intervention de M. Daniel Stoetzel

Vous nous avez conviés à une réunion d'information le 13 mai dernier, et nous vous remercions de cette initiative.

Nous avons assisté à cette réunion, nous avons été très attentifs aux diverses interventions. Ainsi avons-nous été effrayés d'entendre qu'une fois ce PLH adopté, les communes étaient définitivement contraintes de respecter ce PLH, notamment dans le cadre de l'élaboration de leur PLU.

En clair, et l'intervenant l'a été, rien de l'avenir qui est proposé aujourd'hui pour Ostwald n'a été réfléchi ni même discuté par les élus Ostwaldois.

Or vous nous demandez aujourd'hui de valider, à la va-vite, à la sauvette, ces choix qui dessinent irrémédiablement l'Ostwald de demain et qui ne sont pas les nôtres.

Chers collègues de l'opposition comme de la majorité, le vote qui nous est demandé ici, est sans doute, le plus important, le plus grave de toute la mandature.

En adoptant subrepticement ce point, vous condamnez Ostwald à accueillir dans les 15 années à venir, des milliers de logements supplémentaires, dont 40 % de logements sociaux.

Ceux qui étaient présents le 13 mai dernier l'ont entendu : une fois ce PLH adopté, il n'y aura pas de retour en arrière, et Ostwald ne maîtrisera plus rien en ce qui concerne son développement.

Nous serons bel et bien pieds et mains liés, au nom de la solidarité communautaire.

Ne vous étiez-vous pas engagés devant vos électeurs, avec vos amis écologistes d'Opale, de modérer et de maîtriser l'urbanisation d'Ostwald ?

Et la concertation dans tout cela ?

Vous qui avez axé toute votre campagne électorale sur la concertation, la consultation, l'écoute des concitoyens, ne croyez-vous pas que c'est mal, très mal, d'engager ainsi l'avenir de notre ville, en catimini un soir de mai ?

Certes Ostwald ne peut pas se barricader, personne ne peut espérer ou promettre que notre ville ne se développera pas à l'avenir, mais nous refusons avec force que ce soient des fonctionnaires et des techniciens venus d'ailleurs qui décident à ce point, et sans aucune résistance, de l'avenir de notre ville.

Réponse de M. Jean-Marie Beutel

Il faut rappeler ici les étapes d'informations préalables au projet du 4^{ème} P.L.H. soumis à l'assemblée municipale.

La phase de diagnostic/concertation a été entreprise par la CUS de juillet 2008 à février 2009 avec entre autres des ateliers thématiques, des groupes de travail, des réunions territoriales, une réunion dans chaque commune et une séance de travail du conseil municipal à Ostwald.

Les logements prévus dans la projection du P.L.H. ne se feront pas sans la ville d'Ostwald ; la ville s'imposera dans les choix cruciaux pour que la mise en œuvre du P.L.H. se passe dans le respect des réalités locales.

Le programme des logements reprendra toute la diversité de produits immobiliers et ce ne seront pas exclusivement des logements sociaux qui seront développés. Il faut remettre en avant le parcours du locataire bien que le prix du foncier soit déterminant chez nous et dans toute la CUS.

La variété d'habitat doit permettre l'accueil de toutes les catégories d'âge : des logements pour étudiants, jeunes actifs, et personnes âgées, par exemple, vont créer cette diversité nécessaire à l'équilibre démographique de la cité.

Seule une démarche prospective et de prévision adossée à l'évaluation de nos besoins en équipements publics (écoles, gymnase, accueil de la petite enfance ...) maintiendra à Ostwald un cadre de vie à taille humaine.

Bien entendu les besoins financiers pour ces projets seront respectivement sollicités, au-delà de nos ressources propres, auprès des collectivités et auprès des aménageurs. Même les bailleurs nous présentent des projets ambitieux dans la qualité architecturale et la performance énergétique.

L'assemblée municipale peut ici compter sur ma vigilance et sur le suivi actif de l'évolution de ce 4^{ème} P.L.H.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

é m e t par 24 voix pour, 7 abstentions, 2 contre

un avis favorable quant à l'adhésion de la Commune d'Ostwald à ce quatrième Programme Local de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Strasbourg et autorise M. le Maire à cet effet.

b) Programme 2009-2010 de travaux de restauration des cours d'eau de la CUS

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 adoptée par le Conseil et par le Parlement Européen définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Elle donne la priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre d'ici 2015 un bon état écologique et chimique pour tous les milieux aquatiques naturels.

A cette fin, des plans de gestion, élaborés par la Communauté Urbaine de Strasbourg ou des SAGEECE, élaborés par le Département du Bas-Rhin, établissent des diagnostics de l'état des cours d'eau et proposent des travaux permettant d'améliorer à la fois leur qualité biologique et chimique. Ces travaux sont réalisés par tronçons sur plusieurs années, et subventionnés à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau Rhin-Meuse et le Conseil Général du Bas-Rhin.

Le programme présenté ci-après correspond à la deuxième tranche des travaux du programme 2008-2010 entrepris par la CUS pour lequel des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ont été lancés en 2008.

I . Poursuite de la mise en œuvre du programme de restauration des cours d'eau de la Communauté Urbaine de Strasbourg

Les travaux qui sont programmés pendant la saison hivernale 2009-2010 sont les suivants :

- Restauration du lit mineur de l'Ostwaldergraben par la pose d'épis végétalisés et de banquettes le long de l'allée Pierre Pflimlin en limite des bans de Lingolsheim et d'Ostwald.
- Création d'une zone tampon sur l'Ostwaldergraben entre les déversoirs d'eaux pluviales et le cours d'eau (ban communal d'Ostwald).

A ces travaux s'ajoutent la restauration de la ripisylve (bande boisée située en bord de rive) et de l'Ostwaldergraben, sur les tronçons sur lesquels seront réalisés les travaux de diversification du lit mineur.

Par ailleurs, la pérennisation des travaux de restauration et d'aménagement des cours d'eau sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg, requiert la mise en place d'un entretien régulier.

Les travaux de restauration de la ripisylve et d'entretien des cours d'eau sont estimés à 120 000 € HT.

II . Lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux 2010-2012

Afin d'étudier le programme des travaux à réaliser de fin 2010 au printemps 2012, il est proposé au Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg de lancer une consultation en vue de la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour un montant maximum de 240 000 € H.T. sur deux ans. Le maître d'œuvre qui sera désigné affinera d'un point de vue technique et financier les projets à venir, élaborera les dossiers nécessaires à l'obtention des autorisations des services de l'Etat et établira les marchés de travaux, et enfin sera chargé de leur suivi.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal d'Ostwald est appelé à émettre un avis favorable sur ce dispositif de restauration des cours d'eau communautaires.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a u t o r i s e à l'unanimité

le Président de la Communauté Urbaine à mettre en œuvre toutes les procédures législatives et règlementaires circonstanciées.

c) Cession de terrain au profit de la CUS (Lotissement les Charmilles)

La Commune d'Ostwald a acquis, par délibération de son conseil municipal du 20 septembre 2004, la parcelle cadastrée Section 17 n° 840/93 de 0,38 are sise dans le lotissement « Les Charmilles » à Ostwald.

Ce terrain est appelé à être intégré dans la voirie communautaire et il s'agit maintenant de valider cette cession à l'euro symbolique au profit de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Je vous rappelle que les autres terrains déjà incorporés dans le domaine public communautaire – rue Léonard de Vinci – ont été également cédés à titre gratuit par l'aménageur de ce lotissement.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

la cession de ce terrain et autorise M. le Maire à intervenir sous cette condition financière, à l'acte de vente au profit de la CUS.

8° - Acquisition de terrains Consorts Lindemann/Bachmann/Gaertner

La Commune a été sollicitée pour acquérir les biens fonciers suivants cadastrés sur le ban d'Ostwald, propriétés respectivement de M. et Mme Roger Lindemann et de l'indivision Lindemann/Bachmann/Gaertner :

Section 6 parcelle n° 184 de 2,59 ares dans la forêt de la Nachtweid (propriété indivise) terrains usuellement acquis sur la base d'une valeur forfaitaire et globale de 152,26 € l'are, soit un coût total d'acquisition de 394,35 €.

Section 18 parcelle n° 554 de 20,01 ares dans la zone NAL du Wihrel (propriété indivise) terrains acquis sur la base d'une valeur forfaitaire et globale de 380 € l'are (prix pratiqué par la CUS pour acquérir les 3,24 Ha de la zone de renaturation) soit un coût total d'acquisition de 7.603,80 €.

Section 16 parcelle n° 5 de 10,25 ares dans la zone INAA du Krittweg (propriété M. et Mme Lindemann Roger) terrains acquis sur la base d'une valeur forfaitaire et globale de 5.000 € l'are, prix pratiqué par la Commune pour la parcelle n° 4 contigüe et acquise auprès des Hospices Civils, soit un coût total d'acquisition pour 51.250 €.

Section 10 n° 39 de 4,24 ares dans la zone naturelle ND en contrebas de l'autoroute A 35 (propriété de M. et Mme Roger Lindemann) terrain acquis sur la base d'une valeur forfaitaire et globale de 75 € l'are (prix usuel des terres agricoles à Ostwald) soit un coût total de 318 €.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

d'acquérir les terrains cités ci-dessus et autorise M. le Maire à comparaître, sous ces modalités financières, aux actes d'acquisition correspondants avec les propriétaires et l'indivision susvisée.

9° - Autorisation permanente au Trésorier pour les actes de poursuite.

Le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites prévoit dorénavant la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable l'autorisation permanente à tous les actes de poursuite, saisies mobilières, saisies de rémunération, opposition à tiers détenteur sur compte bancaire ou employeur.

Dans la pratique jusqu'à présent une autorisation devait être donnée pour chaque acte d'exécution forcée. La réglementation interdisait de délivrer une autorisation permanente pour les poursuites ultérieures au commandement de payer, commandement de payer qui en droit local ne donne pas lieu à autorisation.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a u t o r i s e à l'unanimité

le Comptable Public d'entreprendre de façon permanente tous les actes de poursuite postérieurs au commandement de payer de toutes les créances exécutoires.

10° - Indemnité de conseil du Trésorier

Le départ de l'actuel Trésorier Municipal – M. Jacques CHARDIGNY – nécessite une délibération de l'assemblée municipale pour accorder à son remplaçant – M. Robert STAHL – l'indemnité de conseil visée au décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 qui précise les conditions d'octroi d'indemnités aux agents des Services Extérieurs de l'Etat.

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 complète le décret avec les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Je vous propose ainsi de solliciter le concours du nouveau Trésorier Municipal pour nous assurer de ses prestations de conseil et de lui accorder annuellement, sur la durée du mandat, l'indemnité de conseil calculée ad hoc (article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1998)

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

d'accorder au Trésorier Municipal l'indemnité de conseil citée ci-dessus.

11° - Tarifs Service Jeunesse (Carte Pass'Ados, Tarifs Séjours Eté Ados + CLSH)

- Carte Pass'Ados

Le tarif annuel de cette carte est de 10 € conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juillet 2008.

L'assemblée municipale est appelée à valider un tarif dégressif selon la durée résiduelle de validité de cette carte au moment de son achat. Une valeur trimestrielle de 2,50 € par trimestre pourrait être retenue :

- du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009 la carte serait vendue à 10 €
- du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009 la carte serait vendue à 7,50 €
- du 1^{er} janvier au 31 mars 2010, la carte serait vendue à 5 €
- du 1^{er} avril 2010 au 30 juin 2010, la carte serait vendue à 2,50 €

Ces tarifs dégressifs seraient applicables à compter du 1^{er} juillet 2009.

- Tarifs pour les séjours de cet été :

Secteur Ados

- Séjour à Climbach, dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord du 20 au 27 juillet 2009
- Séjour à Marck dans le Département du Pas-de-Calais du 6 au 13 août 2009

- Séjour à Nans-sous-Sainte-Anne dans le Département du Doubs du 16 au 23 août 2009

Tarif unique pour les trois séjours : 206 €. Les bons CAF sont acceptés.

Secteur ALSH Oasis :

- Séjour à Royan dans le Département des Charentes Maritimes du 30 juillet au 5 août 2009

Tarif : 350 €. Les bons CAF sont acceptés.

- Séjour à Senones dans le Département des Vosges du 18 au 25 juillet 2009.

Tarif : 195 €. Les bons CAF sont acceptés.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

de valider tous ces tarifs afin qu'ils soient applicables à compter du 1er juillet 2009.

12° - Tarifs Ecole de Musique

Nouveaux Tarifs de l'Ecole Municipale de Musique.

Les tarifs actuels appliqués aux élèves de l'Ecole Municipale de Musique d'Ostwald ont été votés lors de la séance du 30 juin 2008.

Il est proposé à l'assemblée municipale de valider l'augmentation des tarifs ci-après à compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2009.

PRATIQUES INSTRUMENTALES

1^{er} et 2^{ème} cycles

Instrument en cours individuel (30 mn par semaine)
+ obligatoire : en Atelier F.M.
+ facultatif : en Pratiques collectives

. 3^{ème} cycle et Adultes

Instrument en cours individuel (30 mn par semaine)
+ facultatif : en Atelier F.M.
+ facultatif : en Pratiques collectives

1) Ostwaldois :

- mineurs et étudiants : 105 Euros/trimestre soit 315 € d'écologie/an
- adultes : 141 Euros/trimestre soit 423 € d'écologie/an

2) Extérieurs :

Mineurs, étudiants et adultes : 198 Euros/trimestre soit 594 € d'écologie/an

*** Si un élève pratique un deuxième instrument ou une ½ heure supplémentaire pour le même instrument, il bénéficiera d'une réduction de 10 %. Il lui sera facturé en sus respectivement à raison de 94,50€, 127 € ou 178€ par trimestre.

ATELIERS

- . Eveil Musical (5 ans, 4 ans sous condition)**
- Initiation Musicale (6 ans)**

Formation Musicale seule (à partir de 7 ans) : (1h par semaine)

- | | | |
|------------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| 1) Ostwaldois : | Mineurs, étudiants, adultes | 44 Euros/trimestre soit 132 €/an |
| 2) Extérieurs : | Mineurs, étudiants, adultes | 64 Euros/trimestre soit 192 €/an |

. Pratique collective seule : chorale, ensemble vocal, harmonie, ensemble à cordes, musiques actuelles, musique de chambre (sur projet)

- | | | |
|------------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| 1) Ostwaldois : | Mineurs, étudiants, adultes | 34 Euros/trimestre soit 102 €/an |
| 2) Extérieurs : | Mineurs, étudiants, adultes | 61 Euros/trimestre soit 183 €/an |

II – MODALITES

Les frais d'inscription regroupant les frais d'achat de timbres, les débours de correspondance et administratifs sont fixés à 10 € hors toute réduction par élève et par année. Ils sont facturés lors du premier versement.

Les inscriptions sont annuelles, les versements sont trimestriels et payables d'avance.

Une réduction de 10 % sera accordée pour le deuxième enfant et 20 % sur le troisième enfant, gratuité pour le 4^{ème} enfant et au-delà.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter de la prochaine rentrée scolaire 2009/2010.

13° - Participation aux frais de transports du personnel

L'article 20 de la loi 2008-1330 du 17 décembre 2008 prévoit des mesures d'aide aux salariés pour le financement de leurs frais de transports entre la résidence habituelle et le lieu de travail. Il instaure la prise en charge obligatoire par l'employeur de la moitié du coût de l'abonnement effectif aux transports en commun.

L'article 20 de cette loi a été codifié à l'article L 3261-2 du Code du Travail.

L'application du caractère professionnel de ces déplacements en Transports en Commun s'opère selon les conditions réglementaires prévues.

Le taux de participation de l'employeur est fixé à 50 % pour un abonnement voire plusieurs s'ils sont nécessaires (ex. abonnement SNCF complété par un abonnement de bus ou un service public de location de vélos).

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

à ACTER la mise en place obligatoire par l'employeur d'une prise en charge à hauteur de 50% des frais d'abonnement à un service public de transport collectif ou de location de vélos engagés par les personnels communaux pour leur déplacement entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

14° - Tarifs Pôle de l'Enfance

La sortie annuelle de la crèche familiale nécessite la validation des tarifs suivants utiles au bon fonctionnement de la régie de recettes de cette structure :

Participation adulte : 6 €

Enfant de plus de 2 ans : 6 €

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'unanimité

de valider ces tarifs.

15° - Modification de l'Etat du Personnel

L'Etat du Personnel validé lors du vote du Budget Primitif 2009 nécessite les modifications suivantes afin de mettre ce document en conformité avec la situation des personnels communaux (avancement, réussite aux concours, embauches à venir, ...)

L'assemblée municipale est appelée à approuver les modifications suivantes à l'Etat du Personnel :

Service Petite Enfance :

Le fonctionnement général du RAM – Relais d'Assistantes Maternelles nécessite l'embauche d'un éducateur de jeunes enfants. Il est proposé au Conseil Municipal l'engagement d'un agent titulaire ou non titulaire à temps non complet à compter du 1^{er} août 2009. L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire des éducateurs de jeunes enfants. Dans le cas d'un recrutement d'un agent non-titulaire le contrat sera établi sur une période d'un an.

Service Culturel :

De manière régulière le service culturel fait appel par l'intermédiaire du GUSO (organisme gestionnaire des intermittents de spectacles) à un régisseur de spectacles. Pour des raisons organisationnelles et des besoins avérés sur le plan technique et économique il est proposé au Conseil Municipal l'engagement d'un agent non-titulaire à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2009. Cet agent sera rémunéré selon les indices brut 398 majoré 362 en application de l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984.

Pour l'administration de ce service et notamment le volet communication il est proposé au Conseil Municipal le recrutement d'un assistant culturel en qualité de contractuel à temps complet pour une durée de six mois à compter du 1^{er} juin 2009. L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire de la filière administrative, échelle 3 – échelon 1 des cadres d'emplois de catégorie C.

Service scolaire :

Le remplacement des agents en congé de maladie et la réouverture de classes engendrent un besoin de renforcer les effectifs dans les écoles. Il est proposé au Conseil Municipal l'engagement d'un agent contractuel faisant fonction d'Atsem à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2009. Cet agent sera rémunéré selon la grille indiciaire de la filière technique, échelle 3 – échelon 1 des cadres d'emploi de catégorie C.

Service Technique :

Il est proposé de renforcer l'équipe technique par un adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire, rémunéré d'après la grille indiciaire échelle 3, 1^{er} échelon indice brut 297 majoré 290, à compter du 1^{er} septembre 2009 pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e par 25 voix pour, 8 abstentions

cette modification de l'Etat du Personnel.

16° - Pôle de l'Enfance – Subvention d'Investissement

L'acquisition de différents matériels destinés au Pôle de l'Enfance a été actée lors du vote du Budget Primitif 2009.

- Une nouvelle borne de pointage à carte pour les arrivées et départs des enfants auprès de la Sté ABELIUM COLLECTIVITES pour un montant TTC de 3424,15 €
- Une table et un banc à sceller pour le jardin de la Maison de l'Enfance pour un montant TTC de 1 192,53 € TTC.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'unanimité

cette acquisition et mandate M. le Maire aux fins de solliciter le subventionnement de ces acquisitions auprès des organismes concernés (CAF et Conseil Général).